

N° 2025.00003

**DÉPARTEMENT
HAUTE-SAVOIE**

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DE LA VALLÉE DE
CHAMONIX MONT-BLANC**

DIRECTION AMÉNAGEMENT ET TRANSITIONS
ELE/AD.

ARRÊTE DU PRÉSIDENT

Objet : Arrêté prescrivant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune des Houches

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les articles L153-36 et suivants et L 153-41 et suivants du code de l'urbanisme,

VU l'article L194 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune des Houches approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc du 19 décembre 2017 et annulé partiellement le 02 juillet 2020 puis le 14 mars 2023,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune des Houches en vigueur suite à la modification n°1 approuvé le 4 avril 2024,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier le PLU de la commune des Houches pour les sujets suivants :

- Réaliser le bilan du PLU selon les indicateurs définis dans le rapport de présentation
- Modifier des Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- Réexaminer d'un point de vue réglementaire la clause de mixité sociale,
- Toilettier le règlement du PLU,
- Intégrer le Porté à Connaissance en matière de risques miniers dans le PLU,
- Intégrer les Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables identifiées,
- Supprimer ou modifier des emplacements réservés,
- Intégrer l'étude paysagère, architecturale et urbaine réalisée en 2022 ainsi que le recensement patrimonial,
- Créer une servitude d'utilité publique sur le domaine skiable du Tourchet.

CONSIDÉRANT que pour la mise en œuvre de la procédure le projet de modification contenant un rapport de présentation, le règlement écrit, les plans de zonage, les avis des personnes publiques associées seront soumis à une enquête publique afin de permettre au public de formuler ses observations,

CONSIDÉRANT que les modalités de l'enquête publique seront précisées par arrêté et seront portées à la connaissance du public dans 2 journaux locaux (département, région), 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelées dans les 8 premiers jours de celle-ci,

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de l'enquête publique le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur et le projet de modification seront présentés au Conseil Municipal pour information préalable et soumis au Conseil Communautaire pour approbation.

ARRETE

Article 1 :

Il est prescrit une procédure de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune des Houches.

Article 2 :

La modification du PLU poursuit les objectifs suivants :

- Réaliser le bilan du PLU selon les indicateurs définis dans le rapport de présentation,
- Modifier des Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- Réexaminer d'un point de vue réglementaire la clause de mixité sociale,
- Toiletter le règlement du PLU,
- Intégrer le Porté à Connaissance en matière de risques miniers dans le PLU,
- Intégrer les Zones d'Accélération des Anergies Renouvelables identifiées,
- Supprimer ou modifier des emplacements réservés,
- Intégrer l'étude paysagère, architecturale et urbaine réalisée en 2022 ainsi que le recensement patrimonial,
- Créer une servitude d'utilité publique sur le domaine skiable du Tourchet.

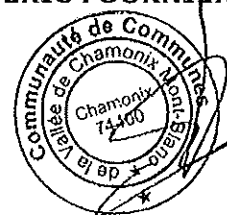
Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité et d'information prévues aux articles R 153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme et notamment un affichage pendant UN mois au siège de la Communauté de Communes et à la Mairie des Houches.

Le présent arrêté sera transmis à M. Le Préfet de la Haute-Savoie, notifié aux personnes publiques associées et consultées.

**Fait à Chamonix Mont-Blanc,
le 14 FEV. 2025**

**Le Président
ERIC FOURNIER,**



Acte certifié exécutoire le : 20 FEV. 2025
Télétransmis en préfecture le : 20 FEV. 2025
Notifié ou publié le :